



Confusion terminologique

Par CourtPresident

Bonjour chers tous! J'espère que vous allez bien. Alors j'aimerais savoir si les termes Droit Public des Affaires et Droit de la commande publique sont deux expressions juridiques pouvant être employées indistinctement. Est ce la même matière.

Au passage, je ravi de faire partie du forum. J'ai bonne foi d'apprendre beaucoup avec la communauté,
Cordialement.